



***Webinaire Net-entreprises en Ile-de-France
Accompagner la Fonction Publique à la Déclaration Sociale Nominative***

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit s'appliquer à l'ensemble de la Fonction Publique au plus tard au 1^{er} janvier 2022. 5,6 millions d'agents de la Fonction Publique sont concernés. Pour accompagner les agents dans cette transformation, le Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) organise de nouvelles « Rencontres Extra » dans toutes les régions, animées par les organismes de protection sociale des territoires fédérés au sein des comités régionaux Net-entreprises.

La DSN adresse en un seul flux de données à chaque organisme de protection sociale les informations dont ils ont besoin à partir de la paie. Cette référence unique sécurise et fiabilise les droits des agents qui en découlent.

Pour informer et former à cette transition, **le webinaire en région Ile-de-France aura lieu le mercredi 26 mai 2021 à 14h et sera animé par la CPAM des Yvelines et l'Urssaf Ile-de-France.**

Il sera organisé en direct, afin de permettre à chacun d'échanger avec des témoins et de partager les bonnes pratiques en lien avec la DSN.

Pour y participer, il suffit de s'inscrire à ce lien : <https://app.livestorm.co/net-entreprises-fr/rencontre-extra-fp-ile-de-france>

Après des webinaires en mars dernier autour des fondamentaux de la DSN ayant réuni plus de 5 000 participants, dont 384 en Ile-de-France, ces nouveaux rendez-vous se tiendront autour de la thématique « Entrez en DSN », pour partager des conseils pratiques et opérationnels, afin de faciliter et d'accélérer la prise en main de la DSN par les Fonctions Publiques.

Ces rencontres virtuelles seront ainsi l'occasion d'échanger en direct avec les partenaires de la DSN en région et d'apporter au plus près de leurs réalités quotidiennes des réponses aux collectivités, hôpitaux, établissements sociaux et médico-sociaux. **Le Comité Net-entreprises en Ile-de-France est composé de 11 organismes de protection sociale : les huit CPAM d'Ile-de-France, l'Urssaf Ile-de-France, la CRAMIF et la MSA Ile-de-France.**

« Ce prochain rendez-vous dématérialisé sera l'occasion d'approfondir le sujet de l'entrée en DSN, en apportant aux employeurs de la Fonction Publique des informations très concrètes pour faciliter sa prise en main. Notre webinaire de mars avait permis de répondre à pas moins de 350 questions. Et une fois de plus, il sera l'occasion de partager avec ses pairs, d'échanger des conseils et des bonnes pratiques », précise Vincent COMPAIN, animateur du Comité régional Net-entreprises.



Tous les acteurs régionaux de la DSN seront aux côtés des Centres de Gestion (CDG), des délégations régionales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et des interlocuteurs locaux de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour accompagner ce passage à la Déclaration Sociale Nominative.

Le replay du webinaire sera mis à disposition à l'issue de la session sur le site [Net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr).

Contact presse

GIP-MDS

[Marie-Amélie Roguet](#)

07 86 28 97 90

Equancy&Co

[Pierre Marié](#)

06 09 46 88 93

À propos du GIP-MDS

Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via [Net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr).

Fort du succès de [Net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr) (3 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations par an), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN, et du prélèvement à la source (PAS).

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).